

Request for Standing Offer Agreement Numbers 1000164232 and 1000164151- Questions and Answers

The closing date of the RFSOs is extended until October 27, 2014

Question 26: bidders are to secure letters of reference from previous clients for the projects (over the last 5 years) that they cite and summarize. How can I deal with the fact that two of those clients have retired and I do not have anyone else to go to seek the letters of reference?

Answer 26:

References must come from the previous client who solicited and oversaw the cited project. If that previous client has changed jobs or retired, that previous client should still provide the reference, but bidders should clearly indicate that the referee is no longer employed by the client organization. In the event that the individual has passed away since the project was completed, another member of the client organization's team can provide the reference.

It is necessary for bidders to thoroughly meet the requirements laid out in RFSO and it is for bidders to negotiate how they can best meet those requirements. Only bidders who meet both mandatory and point-rated requirements will be considered for selection based on a determination of Best Value taking into account both technical and financial evaluation.

Question 27: Can I site as some of my three projects work that I undertook as a public servant?

Answer 27:

Yes.

Question 28: If so, who do I get to sign off on the project?

Answer 28:

Previous public servants can submit work that they completed while in the public service. References should come from previous supervisors at the Director level or above.

Question 29: There have been many management changes since my retirement. Both my last DG and my Director have moved on to other positions. Another Director may have retired. So again, who signs? The one in the substantive position or the person who was in that position?

Answer 29:

References must come from the individual who solicited and oversaw the cited project. If that individual has changed jobs or retired, that individual should still provide the reference, but bidders should clearly indicate that the referee is no longer employed by the client organization or occupying the substantive position. In the event that the individual has passed away since the project was completed, another member of the client organization's team can provide the reference.

Question 30: In the instance that it is a joint venture or a 'division' that constitutes the "bidder" within the qualifications of more than one resource, within the first bullet (on page 31 of 99): can just one of the division members have/hold a degree or diploma from a recognized University of post-secondary educational institution (etc etc)? Please feel free to elaborate.

Answer 30:

No. Each proposed resource must meet ALL of the Mandatory Criteria, including holding a degree or diploma from a recognized University or a recognized post-secondary educational institution. Bidders may feel free to put forward only one name as a proposed resource, if they only have one resource within their division who meets the requirements.

Question 31: As in number one, where a division makes up the bidder(s), will each division member be submitting their CV under One cover letter? For instance, the Bidder has a comprehensive Meeting Division, who working in conjunction with myself will or could make up the complement of Bidders for a given resource. For instance, the first bullet outlines the qualification of a diploma or a degree, the next bullet "experience working with Aboriginal organization or communities". Within, or for the team, I would "qualify" the first bullet, so to speak, and the second and third bullet would be "qualified" by our Meeting's Division extensive meeting coordination experience for Aboriginal and non Aboriginal organizations, groups and entities. As a collective we would meet the requirements for all the resources outlined within Work Stream 3 - Mandatory Criteria #1.

Answer 31:

Because we are looking for expertise in very specialized services that require a wide range of skills per anticipated Call-up, we need each individual resource proposed to meet ALL of the mandatory criteria. A collective cannot TOGETHER meet the criteria. Each individual proposed by the bidder must meet the requirements as explicitly laid out in the RFSO.

Question 32: Could you please confirm the following is required:

- For each of the 2 of the 3 project listed in the CV, a project summary is required. No template is provided for this summary, apart from the guidance provided at M2.1.
- No project summary is required for 1 of 3 projects listed in the CV. For this, only the project sample is required.

Answer 32:

Please note Amendment No. 2.

M2 now states:

“M2.1 For two (2) projects listed in the proposed resource’s CV, the Bidder must provide written project summaries....

“[M2.1 continued] For a third project listed in the proposed resource’s CV, the Bidder must provide a complete sample of the project results

“[M2.1 continued] The Bidder MUST use Table M2.1—Resource Project Summary Form—for each Project Summary and for the Project sample submitted (the project sample will then also include further information beyond that contained on the Project Summary Form). The Bidder is encouraged to provide detailed responses for each of the requirements set out in the Table. The Bidder should copy Table M2.1 as required.....

“M2.2 The Bidder must include within its Proposal a signed reference letter for each of the project summaries as well as the project sample (using template, Table M2.2).”

To further clarify what is required:

- At least 3 projects must be listed in each proposed resource’s CV;
- More than 3 projects MAY be listed in each proposed resource’s CV;
- The template “Resource Project Summary Form” must be completed for 3 projects—for two summaries and for one complete project sample;
- The template “Proposed Resource Reference Form” must be completed for the 3 projects indicated in the “Resource Project Summary Forms”;
- 3 references will be evaluated in the point-rated criteria.

Question 33: The RFP states "The project summaries must describe in detail the proposed resource's experience in successfully providing Aboriginal economic development research and analysis as described in Appendix D, Statement of Work, during the past five (5) years (dates calculated based on the closing date of the RFP)." Does this mean that a reference project that started prior to Oct 22, 2009 but was completed after Oct 22, 2009 would be eligible for consideration? Or, must all reference projects start after Oct 22, 2014?

Answer 33:

The cited project may have started prior to Oct. 22, 2009, if it was completed after Oct. 22, 2009.

Demande de Convention d'offres à commandes 1000164232 et 1000164151– Questions et Réponses

La date de clôture des DDPs est prolongée jusqu'au 27 octobre 2014.

Question 26 : Les soumissionnaires doivent obtenir de clients antérieurs des lettres de référence pour les projets (au cours des 5 dernières années) qu'ils mentionnent et résumant. Que puis-je faire compte tenu du fait que deux de ces clients ont pris leur retraite et que personne d'autre ne peut me fournir ces lettres de référence?

Réponse 26 :

La lettre de référence doit provenir du client qui a sollicité ou supervisé le projet mentionné. Si ce dernier a changé d'emploi ou pris sa retraite, il devrait toujours fournir la référence, mais le soumissionnaire doit indiquer clairement que la personne qui fournit la référence ne travaille plus pour l'organisme client. Si la personne est décédée, un autre membre de l'équipe de l'organisme client peut fournir la référence.

Les soumissionnaires doivent répondre parfaitement aux exigences énoncées dans la DOC, et il leur appartient de déterminer la meilleure façon pour y parvenir. Seuls les soumissionnaires qui répondent aux critères obligatoires et aux critères cotés seront pris en compte pour la sélection en fonction de la meilleure valeur, en tenant compte de l'évaluation technique et de l'évaluation financière.

Question 27 : Parmi mes trois projets, puis-je faire mention de travaux que j'ai entrepris en tant que fonctionnaire?

Réponse 27 :

Oui.

Question 28 : Dans l'affirmative, par qui dois-je faire approuver le projet?

Réponse 28 :

Les anciens fonctionnaires peuvent soumettre des travaux qu'ils ont réalisés alors qu'ils travaillaient dans la fonction publique. Les références doivent provenir d'anciens superviseurs au niveau de directeur ou à un niveau supérieur.

Question 29 : La direction a subi de nombreux changements depuis ma retraite. Mon DG et mon directeur occupent maintenant un autre poste. Un autre directeur a peut-être pris sa retraite. Encore une fois, qui fournit la référence? La personne qui occupe le poste d'attache ou celle qui occupait ce poste?

Réponse 29 :

La lettre de référence doit provenir de la personne qui a sollicité ou supervisé le projet mentionné. Si cette dernière a changé d'emploi ou pris sa retraite, elle devrait toujours fournir la référence, mais le soumissionnaire doit indiquer clairement que la personne qui fournit la référence ne travaille plus pour l'organisme client ou occupe le poste d'attache. Si la personne est décédée, un autre membre de l'équipe de l'organisme client peut fournir la référence.

Question 30 : Advenant que le « soumissionnaire » est une coentreprise ou une « division » dans les qualifications de plus d'une ressource, à la première puce (page 31 de 99) : un seul membre de la division peut-il posséder un diplôme d'une université reconnue ou d'un établissement d'enseignement postsecondaire reconnu (etc.)? N'hésitez pas à fournir des explications.

Réponse 30 :

Non. Chaque ressource proposée doit satisfaire à TOUS les critères obligatoires, y compris détenir un diplôme d'une université reconnue ou d'un établissement d'enseignement postsecondaire reconnu. Si, au sein de leur division, les soumissionnaires n'ont qu'une ressource qui satisfait aux exigences, ils peuvent n'indiquer qu'un nom à titre de ressource proposée.

Question 31 : Comme au numéro un, lorsque le soumissionnaire est une division, chaque membre de cette dernière devra-t-il fournir son curriculum vitæ et une lettre d'accompagnement? Par exemple, le soumissionnaire dispose d'une vaste division de réunions qui, en travaillant en collaboration avec moi, composera ou pourrait composer le complément des soumissionnaires pour une ressource donnée. Ainsi, la première puce porte sur la qualification relative à un diplôme et la deuxième puce porte sur l'« expérience de travail avec des organismes ou des collectivités autochtones ». Au sein d'une équipe ou pour elle, je satisferais en quelque sorte à la première puce. Quant aux deuxièmes et aux troisièmes puces, ce serait notre division des réunions en raison de sa vaste expérience de la coordination de réunions pour des organismes, des groupes et des entités autochtones et non autochtones. Ensemble, nous satisferions à toutes les exigences pour toutes les ressources mentionnées au Volet de travail 3 – Critère obligatoire n° 1.

Réponse 31 :

Parce que nous recherchons une expertise dans des services très spécialisés qui nécessitent un éventail de compétences par commande subséquente prévue, chaque ressource proposée doit satisfaire à TOUS les critères obligatoires. Un ensemble de ressources PRIS ENSEMBLE ne satisfait pas aux critères. Chaque personne que propose le soumissionnaire doit répondre aux exigences, tel qu'énoncé explicitement dans la DOC.

Question 32 : Pourriez-vous confirmer que ce qui suit est requis?

- Pour 2 des 3 projets indiqués dans le CV, un résumé de projet est requis. Aucun modèle n'est fourni pour ce résumé, mis à part l'orientation en O2.1.
- Aucun résumé de projet n'est requis pour 1 des 3 projets indiqués dans le CV. Seul l'échantillon de projet est requis.

Réponse 32 :

Se reporter à la modification 2.

Le critère obligatoire O2 se lit maintenant comme suit :

« Pour deux (2) projets indiqués dans le CV de la ressource proposée, le soumissionnaire doit fournir des résumés de projet écrits... »

« [O2.1, suite] Pour un troisième projet indiqué dans le CV de la ressource proposée, le soumissionnaire doit fournir un échantillon complet des résultats... »

« [O2.1, suite] Le soumissionnaire DOIT se servir du tableau O2.1 - Formulaire de résumé de projet des ressources - pour chaque résumé de projet et pour l'échantillon de projet soumis (l'échantillon de projet comportera alors aussi d'autres renseignements qui ne figurent pas dans le Formulaire de résumé de projet). On invite le soumissionnaire à fournir des réponses détaillées pour chacune des exigences établies dans le tableau. Le soumissionnaire doit reproduire le tableau O2.1, au besoin. »

« O2.2 Le soumissionnaire doit inclure dans sa proposition une lettre de référence signée pour chacun des résumés de projet (en se servant du tableau O2.2). »

En vue de préciser davantage les exigences :

- au moins 3 projets doivent être indiqués dans le CV de chacune des ressources proposées;
- plus de 3 projets PEUVENT être indiqués dans le CV de chacune des ressources proposées;

- le modèle « Formulaire de résumé de projet des ressources » doit être rempli pour 3 projets indiqués – pour deux résumés et pour un échantillon de projet complet;
- le modèle du « Formulaire de référence sur les ressources proposées » doit être rempli pour les 3 projets indiqués dans le « Formulaire de projet des ressources »;
- trois (3) références seront évaluées en regard des critères cotés.

Question 33 : Il est précisé ceci dans la DP : « Les résumés doivent décrire en détail l'expérience de la ressource proposée dans la réalisation de travaux de recherche et d'analyse sur le développement économique des Autochtones, tel que décrit à l'annexe D, Énoncé de travail, au cours des cinq (5) dernières années (dates calculées en fonction de la date de clôture de la DP). » Cela signifie-t-il qu'un projet de référence qui a commencé avant le 22 octobre 2009, mais qui s'est terminé après cette date, serait admissible? Ou encore, est-ce que tous les projets de référence doivent commencer après le 22 octobre 2014?

Réponse 33 :

Le projet cité peut avoir commencé avant le 22 octobre 2009 s'il s'est terminé après cette date.